



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

PLACE DE LA BRECHE - DCE 4 POLE
D'ÉCHANGES BUJault ET OUVRAGES
SECONDAIRES - AVENANT N° 7 AU MARCHÉ
DE MAITRISE D'OEUVRE - APPROBATION DE
L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
26 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

PATRIMOINE ET MOYENS

**PLACE DE LA BRECHE - DCE 4 POLE D'ÉCHANGES BUJALT ET
OUVRAGES SECONDAIRES - AVENANT N° 7 AU MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'ŒUVRE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET
DEFINITIF (APD)**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 25 février 2005, le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche a été signé avec le groupement mandaté par Studio Milou Architecture.

L'avenant 5 du contrat de maîtrise d'œuvre a été validé par le Conseil municipal du 30 mars 2009, intégrant notamment l'aménagement des espaces publics et du parking souterrain.

Le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009.

Les travaux d'aménagement de la place de la Brèche ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal :

- 18 décembre 2009 : signature des huit marchés composant le DCE 1 « aménagement de l'avenue des Martyrs de la Résistance ». Les travaux sont achevés depuis novembre 2010 ;
- 8 mars 2010 : signature des onze marchés nécessaires à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés associés (DCE 2). Les travaux du parking ont débuté en mai 2010, pour une ouverture prévue en novembre 2011 ;
- 5 juillet 2010 : signature de douze marchés du DCE 3 « travaux de surface et lots secondaires ». Les travaux sont en cours.

Depuis, la Municipalité a souhaité intégrer dans l'opération d'aménagement de la place de la Brèche plusieurs évolutions, avec notamment :

- la réalisation du « pôle d'échanges » ;
- la création d'un local pour les agents d'entretien et d'un local de stockage associé.

Par délibération du 20 septembre 2010, la convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort pour l'aménagement du « pôle d'échanges » avenue Jacques Bujault a été validée.

L'avenant 6 du contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement Studio Milou Architecture, prenant en compte ces nouvelles dispositions, a été approuvé lors du Conseil municipal du 17 décembre 2010.

A ce stade, il convient de procéder à la validation de l'avenant n° 7 du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à l'Avant projet définitif (APD) du DCE 4.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 7 du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à l'Avant projet définitif (APD) du DCE 4 « Pôle d'échanges Bujault et ouvrages secondaires » élaboré par l'équipe Studio Milou Architecture, pour un montant de travaux de 639 000 € HT (valeur octobre 2009).

Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux s'élève à 58 000 € HT (valeur octobre 2009) ;

- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort à signer ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE